

# Saint-Georges-d'Orques Une maison de maître comme hôtel de ville

La nouvelle mairie a été inaugurée vendredi. La prestigieuse bâtisse en cœur de ville a été rénovée. En attendant la future Zac.

**D**ans la vie d'un maire c'est quelque chose d'exceptionnel. » Jean-François Audrin ne cachait pas son bonheur mais aussi sa fierté d'inaugurer vendredi soir la nouvelle mairie de Saint-Georges-d'Orques. En présence de Jean-Pierre Moure, président de Montpellier agglomération, le maire a voulu associer et remercier tous ceux qui ont contribué à cette réalisation de 1,68 M€, dont 190 000 € de l'intercommunalité, 228 000 € de l'État et 12 000 € d'Hérault énergie. L'autofinancement du projet par la commune se monte à 1,25 M€, sans recours à l'emprunt.

## Après la mairie, la Zac Cœur d'Orques

Le nouvel hôtel de ville, avenue de Montpellier, se situe à quelques centaines de mètres de l'actuelle mairie. Cette ancienne maison de maître a entière-



■ Jean-François Audrin (à droite) a coupé le ruban en présence de Jean-Pierre Moure.

ment été rénovée avec plus de 600 m<sup>2</sup> sur trois niveaux et un sous-sol, plus un parc. Un ascenseur a été installé pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. « Cette maison est le cœur du cœur de Saint-Georges-d'Orques. De là commence tout le projet qui va prendre vie

de l'autre côté », a expliqué le maire, évoquant la Zac Cœur d'Orques en cours de réalisation. « C'est un pari sur l'avenir. » Cette Zac prévoit la construction de 350 logements en plein centre-ville. « Les premiers immeubles seront construits l'an prochain et tout sera terminé dans les cinq ans », assure Jean-François Audrin. Même si le projet est aujourd'hui contesté et fait l'objet de recours devant le tribunal administratif, tout comme pour la nouvelle mairie (lire ci-dessous). « C'est classique comme pour toute Zac. Les gens sont effrayés, c'est normal », tempère l'élu qui affiche sa sérénité.

Vendredi soir, le parc était bondé pour voir la nouvelle réalisation. Le maire voyant dans cette affluence le soutien de la population pour ses projets. Un avis que ne partagent pas l'opposition ni l'ancienne propriétaire.

**THIERRY DUBOURG**  
tdubourg@midilibre.com

## Permis de construire : la décision annulée

« Ils ont enlevé l'âme de cette maison. » Geneviève Barre-Lapaque ne cachait pas sa colère lors de l'inauguration de la nouvelle mairie vendredi. L'ancienne propriétaire ne tarit pas de reproches contre les aménagements réalisés par la municipalité. Elle a d'ailleurs engagé un recours devant le tribunal administratif qui lui a donné gain de cause. Les magistrats ont annulé la décision du conseil municipal attribuant le permis de construire de la nouvelle mairie qui avait autorisé « le remplacement des fenêtres par des menuiseries neuves d'une apparence ne respectant pas l'existant, et la suppression des garde-corps en ferronnerie du deuxième étage ». Le tribunal estimant que cela ne

correspondait pas aux règles d'urbanisme. Dans la foulée, la mairie a fait appel de ce jugement, la plaignante affirmant de son côté que le maire n'avait pas l'intention de respecter la décision de justice. « Pour l'instant le dossier est en appel, rétorque Jean-François Audrin. Si la justice décide de changer les ouvertures, je le ferais. Dans tous les cas je resterai dans le cadre de la réglementation. Mais je trouve regrettable de devoir changer l'aspect initial. »

Le litige entre la municipalité et Geneviève Barre-Lapaque dure depuis plus de dix ans. C'est sous la précédente municipalité, dirigée par Gaston Morales, que la maison de maître avait été préemptée, au désespoir de Geneviève Barre-Lapaque

qui en était héritière avec ses frères et sœurs. Désormais ce sont 2 ha de terrain dont elle est propriétaire, derrière la nouvelle mairie, que la Saint-Georgienne souhaite garder pour y faire construire pour ses « 6 enfants et 32 petits-enfants », explique-t-elle. Des terrains qui sont concernés par le projet de la Zac Cœur d'Orques contre lequel Geneviève Barre-Lapaque a engagé deux recours devant le tribunal administratif. « La cour d'appel de Marseille nous a donné gain de cause pour l'un des recours et l'autre est toujours en cours », précise Marie Durand-Smet, médiatrice pour le compte de Mme Barre. Qui affirme désormais vouloir mener le combat sur le terrain des élections municipales...

**T. Dg.**